

IV. DE NOUVEAUX RÔLES POUR LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX

Pour analyser dans quelle mesure il conviendrait de mettre au point des méthodes plus efficaces de maintien de la paix, il importe de reconnaître que les activités menées dans ce domaine jusqu'à présent n'ont eu qu'une portée limitée. D'une façon générale, les forces de maintien de la paix ont été déployées pour assurer le respect d'un cessez-le-feu ou d'une trêve souvent précaires. Il ne faut pas confondre "établissement de la paix" et "opérations de maintien de la paix", auxquelles on a parfois reproché de perpétuer un conflit dans l'impasse plutôt que de favoriser un règlement. Par ailleurs, il est évident que si ces dernières ont contribué à mettre un terme à certains conflits, elles n'ont jamais pu les prévenir. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer en 1987, "aussi indispensables soient-elles, les opérations de maintien de la paix ne peuvent en aucun cas remplacer les initiatives visant à prévenir les conflits armés. En fait, les graves crises que nous avons eues à gérer au cours de l'année écoulée -- dont beaucoup étaient anciennes -- montrent à quel point il est nécessaire de prendre en temps voulu des mesures efficaces avant que le problème atteigne les proportions d'une crise".

En outre, cette opinion générale est corroborée par le fait qu'on s'attend à ce que les conflits régionaux et locaux occupent de plus en plus l'ordre du jour des Nations-Unies. L'amélioration des relations Est-Ouest est une bonne chose dans la mesure où, en Europe, elle ouvre la voie à une réduction possible des forces nucléaires et conventionnelles, ainsi qu'à toute une série de mesures de limitation des armements et d'instauration de la confiance. Par contre, ailleurs dans le monde, il semble que les sources de conflits se multiplient. Mise à part une série de rivalités interétatiques traditionnelles, de différends territoriaux et de problèmes hérités de l'époque coloniale, il faut désormais compter avec toute une nouvelle gamme de difficultés pouvant donner lieu à un conflit. Le déclin économique et un état de sous-développement aigu ont engendré dans le tiers-monde une misère généralisée. Les pénuries alimentaires, les migrations de population et les vagues de réfugiés sont autant d'éléments qui risquent aussi de menacer l'ordre national, la survie des États et la sécurité régionale et internationale.

Dans ces conditions, il semble indiqué d'envisager le rôle des forces de maintien de la paix sous une perspective nouvelle, en commençant par la prévention. Peut-être faudra-t-il, dans un premier temps, mettre davantage l'accent sur les mécanismes de soutien susceptibles de renforcer le rôle du Secrétaire général et celui du Conseil de